

# NATURE À 12000



Lettre d'informations du site Natura 2000 Gorges du Rieutord, Fage, Cagnasses

## ÉDITO

Vous avez en main le dixième numéro de ce bulletin d'informations *Nature à 12 000* !

En 2026, cela fera dix ans que la Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises (CCCGS) porte l'animation du site Natura 2000 *Gorges du Rieutord, Fage, Cagnasses*.

Un autre anniversaire : il y aura 20 ans, le 16 avril, Nelly Olin, alors Ministre de l'écologie, faisait paraître au Journal Officiel l'arrêté de désignation de notre site Natura 2000. Avec le temps, beaucoup d'évolution est perceptible localement : on se souvient des débuts où tout cela était parfois perçu, avec crainte, comme imposé sans concertation, ce qui avait amené des oppositions, tant au niveau politique que de la part de certains habitants. Puis, les craintes se sont dissipées, en partie grâce au travail d'un chargé de mission, embauché par la CCCGS, qui a pu être à l'écoute et apporter les informations nécessaires aux habitants et acteurs du territoire. En outre, on remarque avec joie que certains opposants de la première heure sont devenus aujourd'hui des alliés précieux.

Cela a été mis en lumière, lors d'un *diagnostic d'ancre territorial* mené grâce à l'embauche d'une stagiaire pendant six mois.

Nous avons été agréablement surpris des résultats

Édition n°10, décembre 2025



Compte-rendu d'enquête « Espaces naturels protégés : comment renforcer leur ancrage territorial ? »

de ce travail : les partenaires et habitants perçoivent notre travail comme positif et sont même parfois demandeurs de plus d'actions pour la préservation de la biodiversité, notamment en ce qui concerne l'animations et la sensibilisation. Ainsi, nous allons poursuivre nos efforts avec comme objectif de continuer à renouer les liens que les humains peuvent avoir avec leur milieu de vie, dans un moment où l'on tente de nous en éloigner.

**Lucas FAIDHERBE,**

Président du Comité de Pilotage  
du site Natura 2000

## AU SOMMAIRE

**PAGE 2 :** Contrats, bilan de 10 années d'action

**PAGE 3 :** PNA Aigle de Bonelli,  
interview du coordinateur national

**Page 4 :**  
- situation inquiétante pour  
le bruant ortolan  
- Aucélis tourne bien



Des actions de restauration et de gestion favorables à la biodiversité, en contrepartie d'un financement.

#### Une démarche contractuelle

Vous avez des parcelles incluses dans le périmètre du site Natura 2000 et vous souhaitez mettre en œuvre des actions pour préserver ou restaurer des biotopes favorables à la biodiversité ? Cela est possible avec les contrats Natura 2000.

La première étape sera de faire un diagnostic afin d'évaluer l'intérêt, la faisabilité et la pertinence d'un projet de chantier écologique, avec le chargé de mission. Ensemble, nous pourrons définir un projet qui répondra aux enjeux de conservation de la ZPS tels que décrits dans le document d'objectifs. Une fiche projet sera alors rédigée et proposée à la Région Occitanie, par qui transiteront les fonds européens destinés à nos financements.

Si un pré-accord est donné, des devis seront demandés et un dossier complet pourra être déposé à la Région. Puis, si le projet est retenu officiellement, les travaux pourront être mis en œuvre par une entreprise. Une fois ceux-ci terminés et la facture acquittée par le propriétaire, une demande de remboursement des frais est faite à la Région qui se donne un délai de quelques semaines pour y répondre.

Pour les contrats Natura 2000, les subventions sont de 100% de la dépense (80% pour les collectivités). La durée d'engagement du contrat est de 5 ans et des contrôles peuvent être faits.

#### Types de chantiers subventionnés

Différents types de réalisations sont possibles avec ce dispositif. Dans notre « catalogue » sont listés des

## EN ACTION POUR LA BIODIVERSITÉ GRÂCE AUX CONTRATS NATURA 2000



Création d'une lavogne à Saint-Hippolyte-du-Fort

chantiers mécaniques de réouverture des milieux (débroussaillage et bûcheronnage léger), des restaurations ou créations de point d'eau (lavogne ou mare), des aménagements pour la faune comme des pigeonniers ou des garennes à lapin, et des plantations de haies. Des contrats peuvent également être souscrits en forêt pour des actions spécifiques à la sylviculture douce.

#### Bilan des contrats sur la ZPS-GRFC depuis 2018

Depuis le début de l'animation du site Natura 2000, dix projets ont été financés grâce à ce dispositif au sein de la ZPS.

On trouve différents types de bénéficiaires pour ces

contrats : particuliers, associations, agriculteurs ou collectivités. Le total des dossiers représente un investissement de plus de 300 000 €.

Par ailleurs, ces projets contribuent à d'autres enjeux du territoire : agriculture, risque incendie, chasse, support pédagogique, paysage et patrimoine.

Enfin, ces chantiers sont une source de travail pour les entreprises locales les réalisant.

À ce bilan, nous devons ajouter les contrats agricoles (MAEC : Mesures Agro-Environnementale et climatiques). Six éleveurs bénéficient de subventions pour entretenir avec leurs troupeaux des zones de garigues, landes, et pelouses au sein du site Natura 2000. Sur la période 2023-2027, l'ensemble de ces subventions s'élève à environ 280 000 € pour une surface engagée de presque 700 hectares.



Création d'une garenne à lapins à Conqueyrac

Chargé de mission au Conservatoire d'espaces naturel d'Occitanie & Coordinateur technique du Plan National d'Actions pour l'Aigle de Bonelli.

#### Qu'est-ce qu'un Plan National d'Action ?

Un PNA est un programme de conservation dédié à une espèce menacée placé sous la responsabilité du Ministère en charge de l'Environnement. Les spécialistes de l'espèce en question sont sollicités pour apporter leur expertise, faire l'état lieu des connaissances et construire une stratégie de conservation pertinente, et si possible efficace, pour améliorer le statut de l'espèce concernée sur le territoire national.

#### Pourquoi l'Aigle de Bonelli bénéficie d'un PNA ?

C'est un oiseau emblématique de la région méditerranéenne. Malgré une protection par la loi depuis 1976 et la baisse des persécutions directes par tir, piégeage et empoisonnement dans les décennies qui ont suivi, sa population française a continué de décroître tout au long de la fin du 20<sup>ème</sup> siècle. La population française a même failli disparaître puisqu'entre la fin des années 1990 et le début des années 2000, seule une vingtaine de couples parvenait à se maintenir en France. Devant ce constat alarmant, l'État, épaulé par les ornithologues passionnés et les associations de protection de la nature compétentes, a initié la mise en œuvre trois plans d'action, réalisés entre 1999 et 2023. Grâce à cette forte mobilisation et à un effort ininterrompu de l'ensemble des acteurs concernés, la catastrophe a été évitée de peu, les effectifs nicheurs ont cessé de décroître dans le début des années 2000, et nous observons depuis une tendance positive des effectifs français.

#### Où en est-on du PNA Aigle de Bonelli ?

Le troisième PNA Bonelli (2014-2023), vient de terminer sa phase d'évaluation. Elle a été validée par un avis du Conseil National de Protection de la Nature pendant l'été 2025. Afin de poursuivre la dynamique positive pour l'espèce, il est prévu la rédaction d'un quatrième PNA qui sera rédigé en 2026.

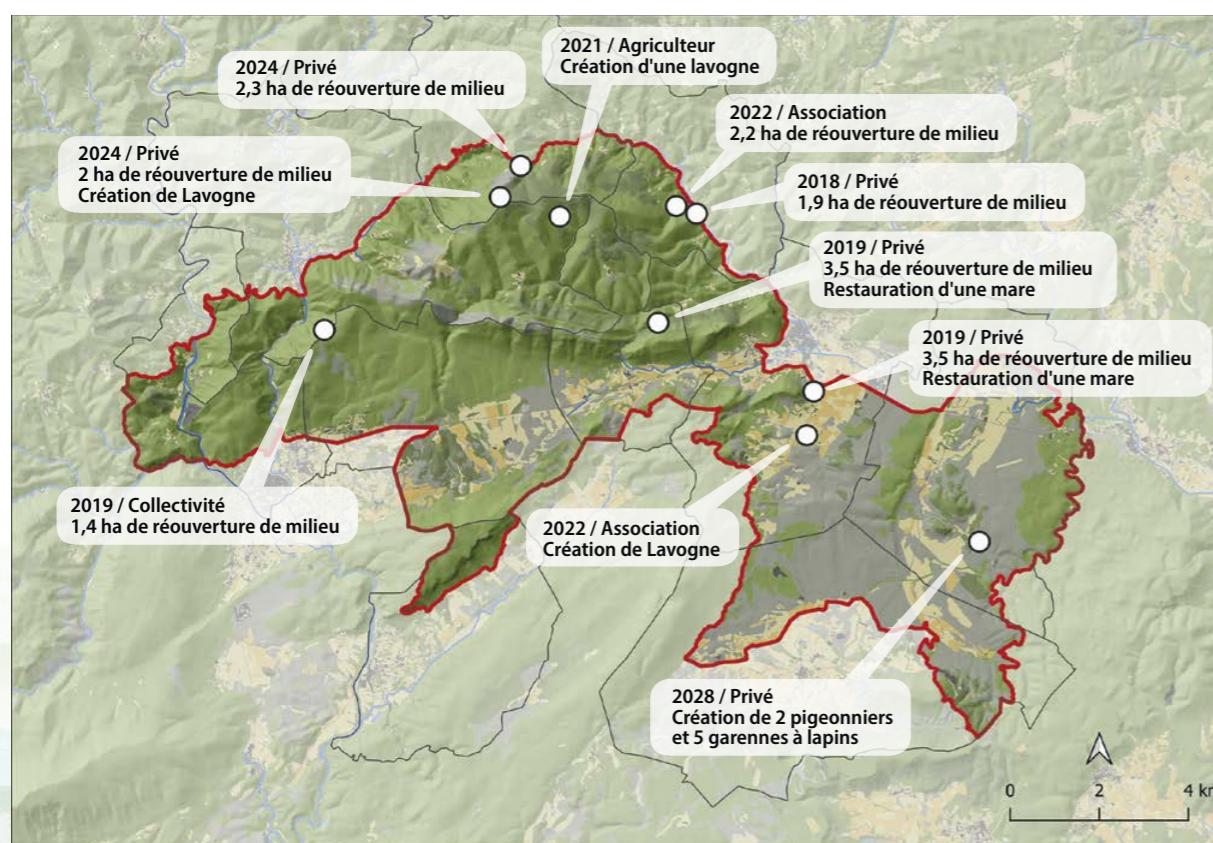
#### Quelles sont les résultats des précédents PNA-AB ?

La lente remontée des effectifs depuis leur niveau

le plus bas en 2002, permet de comptabiliser, en 2025, 51 couples d'Aigle de Bonelli en France. Ce résultat est le fruit d'un travail collectif : dans les années 1990, suite au démarrage d'un programme de baguage avec l'implication du monde de la recherche scientifique. Le déclin démographique est rapidement expliqué par un taux de mortalité important : les individus n'arrivent pas à survivre suffisamment longtemps pour que la population soit viable. En parallèle, l'électrocution sur des pylônes dangereux est rapidement identifiée comme une des causes principales de mortalité.

#### Existe-t-il des liens entre les PNA et Natura 2000 ?

Bien sûr, et heureusement ! Les périmètres de sites Natura 2000 sont désignés parce qu'ils contiennent à l'intérieur de leurs limites des enjeux remarquables pour la biodiversité. Au moment de la désignation des sites Natura 2000 «Oiseaux», la quasi-totalité des sites occupés par un couple d'Aigle de Bonelli ont été pris en compte, permettant d'inclure dans le dispositif Natura 2000 non pas uniquement les sites de reproduction mais également l'ensemble du périmètre dont le couple a besoin pour effectuer son cycle biologique : zones de chasse, zones d'alimentation, zone de quiétude pour le repos, et bien sûr, site de nidification.

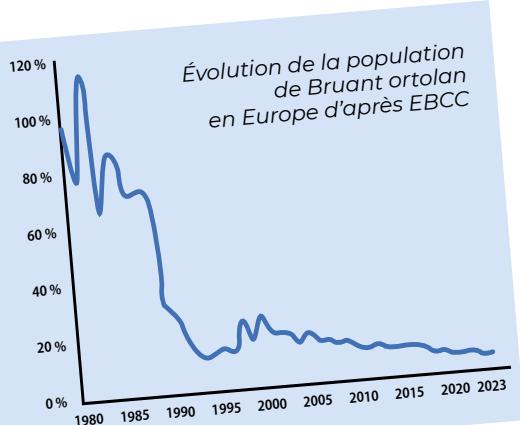


Un couple d'Aigle de Bonelli

# IL Y A URGENCE POUR LE BRUANT ORTOLAN !

Ortolan vient de l'italien ortolano, dérivé lui-même du latin "hortulanus" qui signifie "jardinier".

On retrouve cette racine latine dans le nom du massif héraultais : Hortus. Le terme Bruant viendrait de "bruire", c'est à dire faire du bruit, d'être "bruyant". Le chant de l'Ortolan est composé de trois à cinq notes flûtées. Son cri est un bref "tuyb". Pour chanter, le Bruant ortolan a besoin d'un perchoir. Il bombe la poitrine et renverse la tête en arrière à chaque strophe.



Cette année, comme l'an dernier, aucun ortolan n'a été vu ni entendu au sein du site Natura 2000 et ses alentours proches. Où est passé ce petit oiseau autrefois si commun des pelouses et landes méditerranéennes ? Et que les anciens aimait tant ! Le Bruant ortolan fait face à de multiples menaces dont l'humain est le principal responsable. L'agro-industrie est le premier meurtrier de cette espèce. Le dérèglement climatique associé au braconnage dans certaines régions de l'ouest de la France et à la fermeture des milieux ici due à la déprise pastorale, pourront peut-être le faire disparaître complètement.

Les chiffres annoncés pour cette espèce sont abyssaux :

- 78 % entre 2001 et 2019 en France d'après le STOC,
- 93 % (!) entre 1980 et 2023 à l'échelle européenne d'après EBCC.



Bientôt disparu ici ?

À une échelle plus locale, nous n'avons pas de bilan quantitatif disponible, même si l'espèce est classée « en danger » sur la liste rouge d'Occitanie. Pour y voir plus clair, un projet se trame à l'échelle régionale pour évaluer les populations de Bruant ortolan.

Les objectifs sont de tenter de mieux comprendre les raisons de cette situation, en espérant qu'il ne soit pas trop tard.

## UN CHIFFRE : 25

création originale et poétique tout public. Un tissage de contes, de chants, de connaissances et de savoirs naturalistes. Trois paroles se croisent, celles de Cécilia Simonet, musicienne, Solène Rasera, chanteuse et Bérenger Rémy, ornithologue.

Ce support de sensibilisation original et esthétique nous permet d'élargir notre communication afin de toucher un plus grand public. D'autres dates sont à venir, ici ou ailleurs. N'hésitez pas à venir nous (re)voir.

C'est le nombre de représentations de l'instant ornitho-artistique Aucèls, sur le territoire et au-delà ! Celui-ci a évolué depuis la première version minimaliste que nous avions présentée au Col des Fosses en juin 2021. L'intention reste la même : sensibiliser à la beauté et la fragilité du peuple aviaire grâce aux pratiques artistiques. Notre souhait est de chanter et de raconter le lien autrefois omniprésent entre les humains et les oiseaux dans la culture populaire. Aucèls, oiseaux en Occitan, est une



Une nouvelle fois, nous souhaitons profiter de ce bulletin pour remercier tous les bénévoles et partenaires avec qui nous travaillons pour mener à bien nos actions, notamment pour les inventaires et suivis naturalistes.

Contact : Bérenger REMY, Chargé de mission Natura 2000 - Communauté de communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises  
Tél 06 49 19 20 50 - bremy@cdcganges.fr - <https://cdcgangesumene.fr/valoriser-notre-territoire/environnement/reseau-europeen-natura-2000>

Facebook : Nature à 12 000. Images : CCCGS, R. Descamp, G. Larnac, C. Varlet.

Design graphique : Olivier Berteloite / CCCGS - Impression : La BA Com à Conqueyrac.



10-31-1319 / Certifié PEFC  
[/pefc-france.org](http://pefc-france.org)

